

- ### LEGENDE DE SECURITE INCENDIE
- Mur coupe-feu REI 120
  - Ecran thermique REI 120
  - Limite de cantons de désenfumage  
Surface < 1600 m² sg - L. max. < 60 ml
  - Poste de contrôle sprinkler / Poste RIA/ Issue de secours
  - Lanterneaux fixe d'éclairage naturel entrepôt.  
Dimensions 200 x 300 sg
  - Lanterneaux de désenfumage.  
Dimensions 200 x 300 sg - SUE 4,08 m²
  - DENFC Dispositif d'évacuation naturelle des fumées et chaleur.  
Commande d'ouverture et fermeture lanterneaux de désenfumage par commandes à cartouches CO₂.
  - Zone de rétention des eaux d'extinction

- ### LEGENDE DES PORTES PIETONS COUPE-FEU
- PORTE CF 2h - EI 120

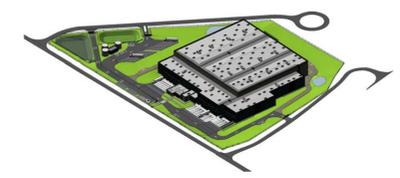
**Propriété intellectuelle.**  
L'article 1111 du Code de Propriété Intellectuelle pose pour principe que l'architecte «... jouit sur [son] œuvre, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété incorporelle exclusif et opposable à tous » qui comporte « des attributs d'ordre intellectuel et moral ainsi que des attributs d'ordre patrimonial. »  
L'article L653-2 du Code du Patrimoine stipule que « Le nom de l'architecte auteur du projet architectural d'un bâtiment et la date d'achèvement de l'ouvrage sont apposés sur l'une de ses façades extérieures. »

**Responsabilité de l'architecte.**  
La responsabilité de l'architecte ne peut être recherchée que dans les limites de la mission que le maître d'ouvrage choisit de lui confier.

**Dossier de demande d'autorisation d'urbanisme.**  
Les documents plans et pièces écrites élaborés dans le cadre d'un dossier de demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, permis de démolir, permis d'aménager...) ne sont approuvés que dans le cadre réglementaire et ne sauraient engager la responsabilité de l'architecte par l'utilisation qu'il en serait fait pour quelque autre usage.

**Dossier d'appel d'offre et marchés de travaux.**  
Les documents plans et pièces écrites élaborés dans le cadre de dossier d'appel d'offre ou marchés de travaux ne sont dans ce seul cadre et ne sont fournis qu'à titre indicatif : ils ne sauraient remplacer les plans d'exécution (pour visa du maître d'œuvre d'exécution et approbation du bureau de contrôle) à la charge de l'entreprise dans le cadre de son marché.  
Il appartient à l'entreprise en charge de l'exécution de son marché d'informer le maître d'ouvrage et l'architecte de toutes contradictions éventuelles dans les pièces écrites qui lui sont soumises, ou modifications qui s'avèreraient selon elle nécessaires à la parfaite exécution des ouvrages et équipements dans le respect des normes et règles en vigueur.

## Construction d'une plateforme d'activités logistiques Commune de Sarcey - 69490 Route de Saint Romain



<b>DEMANDEUR :</b> ARGAN FONCIERE 21, RUE BEFFROY 92200 NEUILLY-SUR-SEINE T: 01 47 47 05 46	<b>ARCHITECTE :</b> A26 GL A.26-GL 165 bis, RUE DE VAUGIARD 75015 - PARIS T: 09 70 75 52 80	<b>AMO :</b> MODUO Groupe 40, avenue de l'Harmonie 92 262 SAINTE-EN-VALENTIN <b>BETICPE :</b> BIGS 165 bis, Rue de Vaugiard 75015 - PARIS T: 01 56 54 33 99 <b>BET VRD :</b> ODISSEE 183 Avenue Léon Blum 01 500 Ambérieu en Bugey T: 04 74 46 15 32
---	--	---

### DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

### PLAN RDC DE SECURITE INCENDIE

ECHELLE : Comme indiqué	DATE : 17/12/2018	FORMAT : A1+1	ANX 01
<span style="font-weight: bold;">1630</span> - <span style="font-weight: bold;">DPC</span> - <span style="font-weight: bold;">A26GL</span> - <span style="font-weight: bold;">ARC</span> - <span style="font-weight: bold;">SIT</span> - <span style="font-weight: bold;">PLN</span> - <span style="font-weight: bold;">00</span>			